



FORMATION CATEC®

Niveau Surveillant extérieur / Intervenant en ouvrage



Objectifs :

Assurer à l'ensemble du personnel une formation sur l'ensemble du socle commun des compétences en prévention pour les interventions en espace confiné.

Niveau Surveillant extérieur :

Il devra être capable d'assurer la surveillance extérieure de l'intervention et maîtriser les procédures d'alerte et de secours.

Niveau Intervenant en ouvrage :

Il devra être capable d'intervenir en sécurité et maîtriser les procédures d'évacuation de l'espace confiné.

Personnes concernées :

Toute personne ayant à effectuer une intervention dans un espace confiné dans les milieux de l'eau et de l'assainissement (entreprises d'assainissement, des travaux publics, de tirages de câbles ...).

Pré-requis Surveillant et d'Intervenant :

Communes 2 postes : Avoir des notions de signalisation temporaire de chantier et maîtrise du détecteur 4 gaz.

Surveillant : Notion sur l'utilisation des équipements de travail en hauteur. Notion de l'utilisation des protections respiratoires d'évacuation.

Intervenant : Maîtrise de l'utilisation des équipements de travail en hauteur. Maîtrise de l'utilisation des EPI (dont le masque auto-sauveteur).

Accessibilité aux personnes handicapées :

Une adaptation des moyens aux personnes en situation de handicap sera possible, selon le handicap.

Se rapprocher du Référent handicap.

PROGRAMME

- ⇒ **Présentation du dispositif CATEC®.**
- ⇒ **Les espaces confinés dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.**
- ⇒ **Les démarches administratives.**
- ⇒ **Rappel sur les dangers d'une intervention.**
 - Le risque routier.
 - Les risques liés au manque de balisage et au manque de sécurisation de la zone de travail.
 - Les risques de chutes.
 - Les risques liés au confinement.
 - Les risques divers (noyade, électrique ...).
- ⇒ **Conduite d'une intervention.**
 - Rôle du surveillant extérieur / Rôle de l'intervenant en ouvrage.
- ⇒ **Réactions à différentes situations.**
- ⇒ **Evaluation des connaissances théoriques.**
- ⇒ **Mise en œuvre sur le terrain dans un ouvrage sain :**
 - Mise en œuvre de l'ensemble des procédures vues.
- ⇒ **Réactions à différentes situations.**
 - Débriefing à chacun des exercices.
- ⇒ **Certification CATEC® (2 heures).**
 - Evaluation individuelle théorique (Questions / Réponses à l'orale).
 - Evaluation individuelle pratique pour les postes :
 - Surveillant extérieur.
 - Intervenant en ouvrage.
 - L'évaluation pratique se base uniquement sur les exercices pratiques précédemment mis en œuvre.
 - Il est convenu entre les 2 formateurs des thématiques que devront jouer les stagiaires aux 2 postes.
 - Les stagiaires travaillant en binôme, à tour de rôle.



Modalités :

Pour vous inscrire, un mail à contact@sodexformation.com. Vous pouvez aussi passer par le site internet ou contacter directement le Service Formation au 01.49.88.09.14.

Délais et moyens d'accès :

Pour plus de renseignements sur les délais et moyens d'accès, vous pouvez nous contacter jusqu'à 5 jours ouvrés avant la formation.

Rappel sur le CATEC® :

La maîtrise de la compréhension et de l'expression du Français est nécessaire à la présentation d'un stagiaire au CATEC®.

Rappel sur le CATEC® :

La maîtrise des pré-requis est obligatoire et indispensable à la présentation d'un stagiaire au CATEC®.





FORMATION CATEC®

Niveau Surveillant extérieur / Intervenant en ouvrage

MODALITÉS DE FORMATION



Pour répondre à la demande et face à des besoins accrus en formation dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'INRS et le réseau de l'Assurance maladie risques professionnels confient à des organismes extérieurs la mise en œuvre du dispositif de formation CATEC®.

Le dispositif de formation CATEC® permet aux personnes d'être formées et certifiées sur les rôles de surveillant et/ou intervenant, dont les activités sont décrites dans les différents documents de références (ED6026 et R447), comme le rappelle la recommandation R472.

- ⇒ **Durée** : 1 journée (7 heures).
- ⇒ **Nombres de participants** : 2 minimum — 8 maximum.
- ⇒ **Coût de la formation** :
 - A partir de 395€ HT* par stagiaire en inter-entreprises.
 - A partir de 3 100€ HT* par formation en intra-entreprises.
- ⇒ **Encadrement** : 2 formateurs CATEC®.
- ⇒ **Matériel partie théorique** : - Ordinateur. - Vidéoprojecteur. - Tablette.
- ⇒ **Matériel partie pratique** :
 - Balisage (panneaux, cônes, barrières). - 10 harnais.
 - Dispositifs anti-chutes (tripode, stop chute). - 10 ceintures.
 - 20 auto sauveteurs de formation (Biocell, SSR 30-100, M20, Oxy-Pro). - Talkies-Walkies.
 - 10 détecteurs de gaz. - Ventilation mécanique.
- ⇒ **Lieux** : Dans votre établissement ou pris en charge par **SODEX Formation** :
 - La théorie : Une salle de réunion.
 - La pratique : Un espace d'entraînement et de certification référencé par l'INRS (type égout école**).
- ⇒ **Formalités** : Établissement d'une convention de formation.
- ⇒ **Attestation** : Certificats CATEC® selon les résultats de la formation.
- ⇒ **Contact de mise en relation & Référent handicap** :
 - contact@sodexformation.com
 - Téléphone : 01.49.88.09.14
- ⇒ **Mise en œuvre de la journée CATEC®** :
 - Théorie : Le dispositif CATEC®, le cadre réglementaire (10%).
 - Pratique :
 - Phase exercices (45%).
 - Phase évaluation pratique (40%)
 - Débriefing (5%)
- ⇒ **Modalités d'évaluation** :
Questions / Réponses et mises en situations sur le terrain.

Méthodes pédagogiques :

Méthode pédagogique active et participative. Apports didactiques, mises en situations et nombreux échanges. Les mises en situation permettront aux stagiaires de vérifier leurs acquis

Méthodes d'évaluation :

Vérification et validation des acquis des stagiaires par les formateurs lors de l'évaluation finale.

Taux de réussite (2023) :

Taux réussite Surveillant Extérieur : 95%

Taux de réussite Intervenant : 96%

Taux d'abandon : 0%

* Hors frais d'infrastructures, restauration, cartes CATEC®, déplacements éventuels.

** Voir Cahier des charges pour les Espaces d'Entraînement et de Certification.

Info:

« A l'occasion de la formation, le salarié sera exposé à certains risques (travail en hauteur, espaces confinés, ...) avec le port d'équipement de protection respiratoire. L'attention des employeurs est attirée sur l'opportunité d'entrer en contact avec le médecin du travail pour décider du suivi et des mesures adaptées tant, éventuellement, pour le suivi de la formation que pour l'activité en entreprise. »

